



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/552

Attribution d'une subvention complémentaire de 3 400 euros au titre du soutien à la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 à l'association Club Sportif Charcot Tennis de Table pour l'athlète Isabelle Lafaye-Marziou - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de subvention

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/552 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 3 400 EUROS AU TITRE DU SOUTIEN A LA PREPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE TOKYO 2021 A L'ASSOCIATION CLUB SPORTIF CHARCOT TENNIS DE TABLE POUR L'ATHLETE ISABELLE LAFAYE-MARZIOU - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SUBVENTION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2001, la Ville de Lyon met en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Par délibération n° 2020/308 du 19 novembre 2020, la Ville de Lyon a apporté son soutien à 17 sportifs de haut niveau pour leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu en 2021 à Tokyo, parmi lesquels Isabelle Lafaye-Marziou, athlète pongiste handisport du Club Sportif Charcot Tennis de Table dont le siège social se situe 50 rue Chatelain à Sainte-Foy-Les-Lyon.

Dans cette délibération, Isabelle Lafaye-Marziou figure dans la catégorie « B » qui désigne les sportifs figurant sur la liste haut niveau de leur fédération en tant que « Sénior » ou « Espoir » et qui correspond à un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 4 100 euros. Or, les résultats en compétitions d'Isabelle Lafaye-Marziou lui permettent de confirmer son statut « Elite » qui correspond à la catégorie « A » et à un soutien de 7 500 euros.

Aussi nous vous proposons d'allouer un complément de subvention au Club Sportif Charcot Tennis de Table à hauteur de 3 400 € pour que cette athlète bénéficie du niveau de soutien accordé aux sportifs classés « Elite » et d'approuver l'avenant n°1 à la convention de subvention.

Vu la délibération n° 2020/308 du 19 novembre 2020 ;

Vu la convention de subvention avec l'association Club Sportif Charcot Tennis de Table approuvée par délibération n° 2020/308 du 19 novembre 2020 ;

Vu l'avenant à la convention ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'un montant de 3 400 euros est attribuée à l'association Club Sport Charcot Tennis de Table.

2 – L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon, Isabelle Lafaye-Marziou et le Club Sportif Charcot Tennis de Table, est adopté.

3 - M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

4 – Le montant de cette subvention, soit 3 400 euros, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2021, ligne de crédit 76970, article 65748, fonction 40, programme « SPCLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET